



LA GARDE RUN PARTY

VENDREDI 22 MAI 2026

Date des inscriptions :

Ouverture : Mardi 7 avril 2026 à 9h (Attention, places limitées à 1200 !!)

Clôture : Vendredi 22 mai 2026 à 17h

Lieux d'inscriptions :

- Sur le site « Billetweb » (lien mis en ligne sur le site de la Ville de La Garde) :

TARIFS : 8 €

**AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE EFFECTUE EN CAS DE NON PARTICIPATION,
MEME AVEC LA PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF**

Retrait des kits :

L'inscription faite, vous pourrez retirer votre kit **uniquement** aux jours et horaires suivants :

- Le jeudi 21 mai : de 16h à 20h
- Le vendredi 22 mai de 8h à 18h **impérativement. Après cet horaire, le point « accueil-retrait » sera fermé.**

Lieu de retrait :

- Gymnase Guy Môquet 2 (à côté du skate park).

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS A LA COURSE

Organisation :

« La Garde Run Party » revient le Vendredi 22 mai 2026 !!
Toujours aussi colorée !!

Elle se déroulera lors de la « Nuit du sport » et aura lieu au Parc des Sports (Complexe Guy Môquet 1 et 2) de la ville de La Garde.

Le parcours fait environ 3 km.

Le village de « La Garde Run Party » permettra de situer le départ et l'arrivée de la course.

Le point « Accueil/Information » sera situé à l'endroit de retrait des kits.

Le concept :

Une course de nuit !

La course se fait avec des habits ainsi que des accessoires fluorescents qui se reflètent sous la lumière noire. Les participants qui arrivent à chaque zone se font asperger de poudre holi fluo.

Date de l'évènement :

La course se déroulera le vendredi 22 mai à la nuit tombée.

Conditions :

« La Garde Run Party » est ouverte à partir de 6 ans.

La course ne nécessite pas de certificat médical. Cet évènement reste ludique et festif.

Aucune constitution d'équipe n'est nécessaire pour participer.

En cas de pluie, la manifestation pourra être annulée ou reportée.

Pour des questions de sécurité, il sera impossible de courir avec une poussette, des rollers, une trottinette ou bien un chien, même tenu en laisse (cf arrêté).

Autorisations parentales :

Les inscriptions des mineurs sont sous la responsabilité d'un adulte.

Composition du kit :

Les kits seront équipés :

- D'une paire de lunettes
- 2 bracelets fluo
- Un collier fluo
- Un tee-shirt (sous réserve de tailles disponibles)
- Un sac
- Un sachet (100g) de poudre Holi sera remis à l'arrivée

REGLEMENTS

Article 1 - Consignes de sécurité :

En participant à « La Garde Run Party », vous déclarez être en bonne santé et apte à effectuer le parcours de « La Garde Run Party ».

L'organisateur n'est en aucun cas responsable d'une éventuelle perte et/ou vol d'objets personnels dans l'enceinte et sur le parcours de « La Garde Run Party ».

Un poste de sécurité sera présent afin d'assurer les premiers secours, si nécessaire.

L'introduction de sacs volumineux est interdite.

Les objets dangereux, les animaux, sont interdits à l'intérieur de l'enceinte de la manifestation.

Article 2 - Accidents :

En participant à la course, vous acceptez, en cas d'accident, l'intervention des pompiers.

De plus, les enfants nécessitant des soins et n'ayant pas leurs parents à proximité, seront redirigés automatiquement vers le poste de secours afin d'être pris en charge.

Article 3 - Parcours :

Les participants devront impérativement respecter les consignes des référents présents sur le parcours.

De plus, ils devront respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des rubalises, banderoles ou barrières.

En raison des mesures de sécurité prises dans le cadre du plan Vigipirate, l'entrée de la manifestation ne pourra se faire que :

- Par le parking de Guy Môquet 2,
- Par l'accès des portillons stade Guy Môquet 1/Ecole Delplace
- Par l'accès côté « Les Comptoirs de la Bio »

jusqu'à 20h.

Le public ne pourra passer par les autres entrées du complexe Guy Môquet à cette occasion. Des contrôles seront effectués par des agents agréés.

Article 4 - Accessibilité :

Le parcours est adapté aux personnes à mobilité réduite. Il est possible de mettre à disposition des capes de protection pour les fauteuils électriques (le signaler au 04 98 04 04 22).

Article 5 - Boissons/En-cas :

Vous aurez la possibilité de vous rafraîchir et de prendre un en-cas auprès des divers stands prévus à cet effet : sandwiches, boissons, hamburgers et même de la cuisine végétarienne.

Article 6 - Toilettes :

Des toilettes seront disponibles au gymnase Guy Môquet 2 avec un accès handicapé.

Article 7 - Tenue et équipement :

Munissez-vous de tous vos accessoires fluos !!
Chaussures de sport conseillées !

Article 8 - Respect de l'environnement :

Nous vous demandons de respecter le parcours en ne jetant aucun détrit. En effet, des poubelles seront mises à votre disposition. Il est également interdit de jeter la poudre Holi hors du parcours et de la zone de lancer. La manifestation se veut être éco responsable.

Article 9 - Utilisations d'images :

Les photos prises par l'organisateur pourront être publiées sur les supports de communication municipaux après la manifestation.

Article 10 - Assurances :

Il incombe à chaque coureur d'avoir sa propre assurance individuelle accident couvrant les pratiques sportives.

Article 11 - Modification /Annulation de la course :

L'organisateur se réserve le droit de suspendre, d'annuler, d'interrompre ou de modifier « La Garde Run Party » pour des raisons de sécurité, un cas de force majeure, ou toute autre raison le justifiant.

Compte tenu des frais engagés pour cet évènement, aucun remboursement ne sera effectué et la course ne pourra être reportée.

Article 12 - Connaissance du présent règlement :

Tout participant à « La Garde Run Party » est censé avoir pris connaissance du contenu du présent règlement.